

Etablissement et Ecole

Ecole polytechnique universitaire de l'Université de Nice (EPU Nice)

Université de Nice

Etablissement public sous tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur

Nom d'usage : Polytech Nice-Sophia

Académie : Nice

Site de l'école : Sophia-Antipolis

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'école mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2014/11- 01

Objet de la demande d'accréditation

Dossier E : Extension à la voie de formation initiale sous statut d'apprenti de la formation de l'école dans la spécialité Informatique

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'Ecole polytechnique universitaire de l'Université de Nice,
- Vu le rapport établi par Hervé COPPIER (membre de la CTI et rapporteur principal), Christophe MATHIEU (expert auprès de la CTI), et présenté en Commission le 16 octobre 2018,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Présentation générale

L'École polytechnique universitaire de l'Université de Nice (Polytech Nice-Sophia) est une école interne à l'Université de Nice. Elle a été créée en 2005 de la fusion de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Nice Sophia Antipolis (ESINSA) implantée en 1989, de l'Ecole Supérieure en Sciences Informatiques (ESSI) créée en 1986 et de l'intégration du master Pharmacologie. Polytech Nice-Sophia est l'une des quatre écoles d'ingénieurs de l'académie de Nice, une des neuf écoles de la région PACA, et une des treize écoles du réseau national Polytech. Elle est accréditée à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'Université de Nice dans les spécialités suivantes :

spécialité « Informatique », en formation initiale sous statut étudiant et en formation continue

spécialité « Électronique », en formation initiale sous statut étudiant

spécialité « Génie de l'eau », en formation initiale sous statut étudiant

spécialité « Mathématiques appliquées et modélisations », en formation initiale sous statut étudiant

spécialité « Génie biologique », en formation initiale sous statut étudiant

spécialité « Bâtiments », en formation initiale sous statut étudiant

spécialité « Électronique et informatique industrielle », en partenariat avec l'ITII Provence-Alpes-Côte d'Azur, sous statut apprenti et en formation continue

Polytech Nice-Sophia forme des ingénieurs en 3 ans recrutés notamment à l'issue d'un cycle préparatoire PeiP (classes préparatoires propres au réseau Polytech avec recrutement sur concours post bac GEIPI). Elle accueille 978 élèves en formation d'ingénieur (dont 210 en cycle préparatoire dénommé PeiP Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech) sous statut d'étudiant, 56 sous statut d'apprenti, 19 stagiaires de formation continue et 206 élèves de masters. L'école a diplômé 271 Ingénieurs et 177 masters pour la promotion 2017. Les effectifs ingénieurs de l'école ont crû de 50% depuis 2006 (700 élèves en formation d'ingénieurs). L'école emploie 81 enseignants chercheurs affectés à l'école (dont 36% HDR). Elle dispose du renfort de plus de 80 enseignants chercheurs de l'Université de Nice et de celui de 352 intervenants industriels (30% des heures). 42 personnels administratifs et techniques (IATSS) complètent l'équipe.

Située à Sophia Antipolis, au cœur de la première technopole d'Europe regroupant plus de 2200 établissements et 36 000 salariés, l'école est installée, depuis septembre 2013, sur le nouveau Campus SophiaTech sur lequel se trouvent également d'autres composantes de l'université ainsi que EURECOM, l'INRIA, le CNRS et l'INRA. 20 000 m² ont ainsi été construits dont 13 908 m² occupés par Polytech Nice-Sophia.

La spécialité informatique comporte des promotions de l'ordre de 70 à 80 étudiants. L'objectif de la formation est de former des ingénieurs en informatique sur 7 majeures : architecture logicielle, cryptographie-sécurité et vie privée dans les applications et les réseaux, génie multimédia et données massives, informatique ambiante, information et mathématiques pour la finance et les assurances, interaction homme-machine, sciences-technologies-ressources et applications du Web. La spécialité Informatique exerce une forte attractivité, avec un taux d'insertion professionnelle élevé, et le plus élevé des spécialités de Polytech Nice-Sophia, en mars 2018 : 98% d'activité professionnelle à 6 mois, dont 4% en création d'entreprises, et pour 42,9% dans les Alpes Maritimes.

L'extension à l'apprentissage est adaptée, avec une mutualisation pertinente des enseignements. Le besoin local est avéré, durable et qualifié. Les parties prenantes (entreprises, CFA, région) sont très favorables à l'extension de la formation à l'apprentissage. Le référentiel de compétence utilisé est complet et très détaillé. Les filières d'admissions et la typologie des candidats sont bien maîtrisées par l'école.

Mots clés de la formation définis par l'école

Architecture logicielle, Cybersécurité, Data mining, Génie multimédia, Informatique ambiante, Informatique et mathématiques appliquées à la finance et à l'assurance (IMAF), Interactions homme-machines, Sécurité logicielle, Ibbiquitous networking, Web

Synthèse de l'évaluation

Points forts

- Adéquation métiers visés/formation
- Equipe pédagogique proactive dans la création de la spécialité
- Un très bon plan d'intégration des apprentis avec le public étudiant
- Approche raisonnée de l'effectif de départ de 12 apprentis (+ 8 en 4^{ème} année)
- Identification et anticipation de l'impact de l'augmentation d'effectif sur les ressources humaines

Point faible :

- Pas de plan de formation des tuteurs académiques

Opportunités pour l'école et pour la spécialité :

- Forte demande des entreprises
- Présence locale des entreprises du numérique

En conséquence

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Accréditation de l'école à délivrer le titre suivant (ouverture d'une nouvelle voie de formation) :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'Ecole polytechnique universitaire de l'Université de Nice, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2019	2020-2021	restreinte

La durée d'accréditation est fixée en alignement sur les périodes d'accréditation des autres diplômes de l'école. Dans le cadre du calage des audits des campagnes périodiques en fonction des vagues de contractualisation, l'établissement bénéficiera en 2020-2021 d'un allongement d'un an de son accréditation à délivrer les titres d'ingénieur diplômé.
Le prochain audit périodique aura lieu en 2021-2022.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Prévoir le plan de formation des tuteurs académiques
- Veiller à ce que le référentiel compétences très complet et détaillé donc un peu complexe soit bien appréhendé en particulier par les élèves.

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 octobre 2018.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 13 novembre 2018.



La présidente
Elisabeth CRÉPON

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

1. Prolongement des accréditations

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

Ecoles de la Vague B

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

Ecoles de la Vague C

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	--

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accreditations>